

PROCEDURES DES MARCHES PUBLICS

Montant de l'achat en € HT	quelle procédure sera mise en œuvre?	Comment serais je contacter?	Quand aurais je une réponse?	existe-t-il des délais incompressibles?	Formalisation de l'accord de la Mairie ou du CCAS
FOURNITURES, SERVICES ET TRAVAUX					
<25 000	Possibilité de contracter directement avec une entreprise à la condition de choisir une offre pertinente au regard du besoin, de s'assurer d'une bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter toujours avec le même fournisseur. Les services municipaux peuvent également demander plusieurs devis.	par mél ou télécopie	dès que le choix aura été fait. Vous en serez informé.	non aucun délais légaux	vous recevrez un bon de commande
≥ 25 000 € HT et < 50 000 € HT	Demande de plusieurs devis.	par mél ou télécopie	dès que le choix aura été fait. Vous en serez informé.	non aucun délais légaux	vous recevrez un bon de commande
≥ 50 000 € HT et < 90 000 € HT	Parution d'un avis de publicité accessible sur le site de la ville	Vous ne serez pas contacter directement. Vous devez aller voir régulièrement les consultations en cours sur le site de la ville ou vous inscrire aux alertes.	Vous recevrez une réponse écrite.	La ville doit respecter un délai de 11 jours entre l'envoi du courrier vous informant que votre proposition n'est pas retenue et la date de signature du contrat.	Vous recevrez une coie de votre contrat ou marché.
≥ 90 000 € HT	Parution d'un avis de publicité dans la Dépêche ou le Moniteur ou le BOAMP. Cet avis sera accessible sur le site de la ville	Vous ne serez pas contacter directement. Vous devez aller voir régulièrement les consultations en cours sur le site de la ville ou vous inscrire aux alertes.	Vous recevrez une réponse écrite. Les délais de réponse sont plus longs car la commission d'appel d'offres doit se pronocner sur le choix de l'entreprise.	La ville doit respecter un délai de 11 jours entre l'envoi du courrier vous informant que votre proposition n'est pas retenue et la date de signature du contrat.	Vous recevrez une coie de votre contrat ou marché.